

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 9 mai 2023 à 20h30

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **VOLPELIER** Nicolas, M. **CANTAGREL** Michel, Mme **CAZES** Françoise, Mme **ROZIERES** Magali, Mme **FROMENT** Martine, M. **VASSEUR** Marc, M. **AFFRE** Gérard,

Absents : Mme **VILLARET** Marianne, M. **DALLO** Alexandre

ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte-rendu de la dernière réunion
- 2- Investissements spécifiques Bar-Restaurant (Bistrot de Pays) et Animations socio-culturelles
- 3- Eclairage public Le Lauradou
- 4- Réflexion projets à venir
- 5- Questions diverses

1- Compte-rendu de la dernière réunion

Après lecture du compte-rendu par M. Le Maire, celui-ci est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

2- Investissements spécifiques Bar-Restaurant (Bistrot de Pays) et Animations socio-culturelles

Le Maire indique que suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, ayant retenu la candidature de Monsieur Amarian CHATELAIN pour la gestion de l'espace polyvalent adossé au Tiers Lieu pour les activités de Bar, Restauration, Dépôt de tabac et animations socioculturelles, des investissements spécifiques à l'exercice de ces activités doivent être réalisés.

Ils sont de plusieurs ordres :

- **Aménagements extérieurs** : Dans le cadre des animations prévues au cahier des charges de l'exploitant du site, qui est formalisé dans le cadre d'une convention tripartite entre l'EURL d'exploitation du site, l'Association « L'Élan de Saint Saturnin de Lenne » et la Mairie, l'exploitant souhaite développer des soirées à thèmes durant la période de la fin du printemps (à partir de mai) jusqu'à l'automne (octobre) en extérieur. Ces soirées, animées par des groupes musicaux, de préférence locaux, seront accompagnées d'une partie dînatoire avec des porcs ou des veaux d'Aveyron à la broche, mais également des quartiers de bovins Aubrac.

Le développement de ces activités suppose que soient réalisés plusieurs aménagements :

- Eclairage extérieur,
- Extension de la terrasse,
- Achat d'une rôtissoire adaptée pour les carcasses de porcs ou de veaux,
- Esthétique des abords, au travers d'un embellissement des façades notamment, non prévu dans le projet initial de rénovation intérieure du bâtiment.

➤ **Equipements pour la cuisine, le bar et les espaces d'accueil** : L'exploitant retenu, Monsieur Amarian CHATELAIN, souhaite que la collectivité porte les investissements propres à l'exercice de l'activité de Bar, Restauration et Animations socioculturelles compte tenu des attentes particulières exprimées par le Conseil Municipal. Dès lors, le Maire propose au Conseil Municipal, afin de favoriser cette installation et promouvoir ce projet de Bistrot de Pays à même d'assurer une part importante de la dynamique socio-culturelle de la commune, de prendre en compte ces investissements qui feront l'objet d'un contrat spécifique de mise à disposition à l'EURL CHATELAIN, qui exploitera le site.

En outre, un équipement pour le conditionnement des repas avec livraison à domicile sur la commune de Saint Saturnin pourra être réalisé.

➤ Ces équipements couvrent :

- L'ensemble des matériels nécessaires à la cuisine avec, en particulier, du matériel de découpe et de hachage. En effet, il est convenu de s'approvisionner au maximum au niveau local, nécessitant donc des matériels de conditionnement et de transformation en cohérence : découpe de porcs charcutiers, de carcasses, élaboration de viandes hachées, préparation de charcuteries, ...
- Un Bar afin d'accueillir la clientèle et de créer l'espace Bureau de Tabac ;
- Des tables de différents types :
 - Tables hautes pour de la restauration rapide,
 - Tables ordinaires pour la restauration quotidienne (type restauration « ouvrière »),
 - Tables « familiales » rustiques, en châtaigner pour l'accueil de groupes,
 - Mobilier extérieur pour la période estivale.
- Un équipement audiovisuel afin de permettre la retransmission d'évènements sportifs et/ou culturels dans les pièces aménagées à cet effet.

L'ensemble de ces équipements représente un investissement complémentaire de 148 208,01 € HT, soit 177 849,61 € TTC.

Le financement de cet investissement sera réalisé pour une part au travers d'une subvention de la Région Occitanie auprès de laquelle la Municipalité dépose un dossier de demande de subvention de 40 000 € correspondant au plafond de l'aide, par un emprunt de 100 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, et par un autofinancement de la commune du solde, soit 87 208,01 €. Cet investissement est soumis au régime de la TVA, qui sera donc remboursée par l'Etat.

Un contrat de mise à disposition de ces équipements sera établi avec l'EURL CHATELAIN en complément du bail commercial finalisé à ce jour.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet proposé par le Maire et lui donne tout pouvoir pour réaliser les démarches nécessaires à son aboutissement : demande de subvention, financement auprès du Crédit Agricole, engagement des dépenses.

3- Eclairage public Le Lauradou

M. Marcos de la société SDEL est venu évaluer l'emplacement des lampadaires à ajouter pour terminer l'éclairage public, en LED, dans le lotissement Le Lauradou. Il faut en implanter six de plus pour un coût total de 5.575,00 € HT.

Après réflexion il nous est apparu utile de réaliser l'implantation d'autres mâts, à des endroits opportuns, en l'occurrence :

- Sur la place du Pré de la Clastre, à l'arrière du futur bar-restaurant,
- Près de chez Romain Chassaly, en éclairage autonome solaire, moins onéreux et plus écologique.

Ces deux mâts, toujours en LED, sont chiffrés à 4.220,00 € HT

La discussion s'est engagée entre les conseillers, certains ont suggéré d'intégrer également à ce projet deux éclairages supplémentaires sur le chemin du Crès : un dans la ruelle qui sort route des charlottes, l'autre au carrefour où est situé la maison Chayriguès. Au vu du coût des précédents, ces deux mâts devraient coûter 1.687,00 € HT chacun.

Le coût global de cette opération s'élèverait donc à 13.169,00 € HT

Nous allons reprendre contact avec M. Marcos afin qu'il établisse un devis supplémentaire pour ces deux éclairages.

Dès réception nous ferons une demande de subvention auprès du SIEDA auprès duquel nous pouvons prétendre à une aide de 30% ou de 350€ par lampadaire ; ce sera l'aide la moins avantageuse qui nous sera attribuée.

4- Réflexion projets à venir

- Une opération « Cœur de village » est nécessaire, notamment au lotissement Miège Sole où les trottoirs n'ont jamais été terminés, ainsi que ceux du lotissement Le Lauradou qu'il faut réaliser. On intégrera également à cette opération une réflexion sur l'aménagement de l'actuel terrain de foot, de l'embellissement des thermes, mais aussi la mise en valeur de La Roque Valzergues.
- M. le Maire propose de réfléchir à l'attractivité de notre commune, notamment au travers du « land's art » qui est une tendance de l'art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature.

5- Questions diverses

- Panneau du camping : la proposition faite par la société Spot2Com de Rodez a été validée par l'ensemble du conseil municipal, la commande peut être passée.
- Réfléchir à un habillage des containers sur la place du Pré de la Clastre, actuellement c'est quelque peu disgracieux !
- Panneaux indicatifs aux entrées du village (services, commerces, artisans...), à intégrer au dossier adressage. Tous ces panneaux pourront être installés en même temps.
- Foncier : d'ici le 2 juin 2023, dans le cadre de la réflexion sur le nouveau PLUI, il faudra lister les terrains communaux (actuels ou futurs) possiblement constructibles. Nous avons une demande sur une parcelle à Montagnac, une aux Granges et nous sommes en pourparlers avec des propriétaires de terrains qui pourraient facilement devenir constructibles.

Séance levée à 22h45